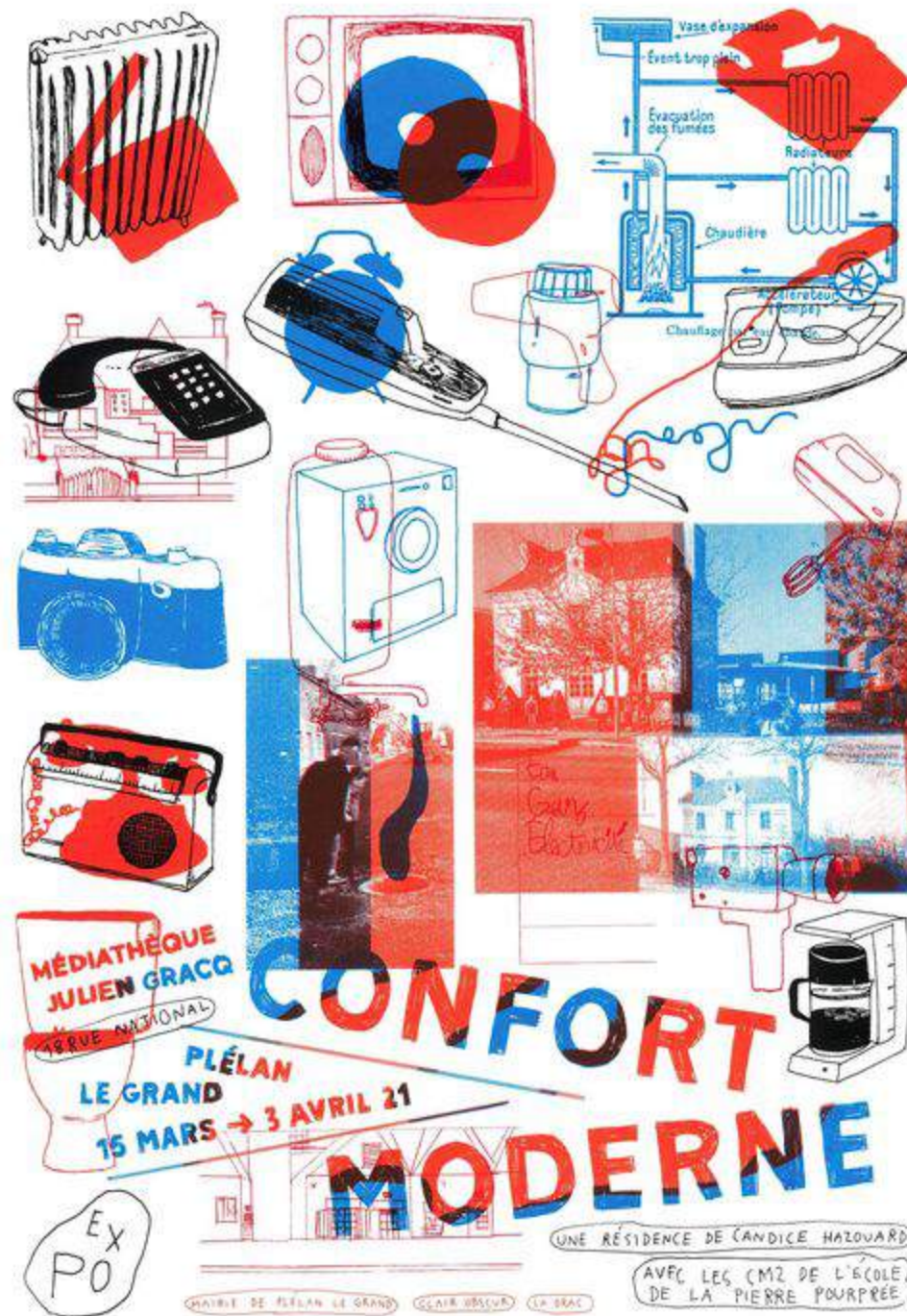


# Conseil municipal 24 mars 2021



# Ordre du jour

- 1. Finances** : adoption des comptes de gestion 2020 et des comptes administratifs 2020
- 2. Finances** : affectation des résultats des comptes administratifs 2020
- 3. Finances** : vote des taux d'imposition 2021
- 4. Finances** : reprise de provision pour risques et charges
- 5. Finances** : adoption des budgets 2021
- 6. Finances** : vote des tarifs communaux 2021

# Ordre du jour - suite

- 7. Vie associative** : vote des subventions aux associations année 2021
- 8. Finances** : demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL
- 9. Finances** : demandes de subventions au titre de la DSIL Plan de relance Rénovation thermique
- 10. Finances** : demandes de subventions pour le projet de chaufferie bois avec réseau de chaleur

# Ordre du jour - suite

- 11. Commande publique** : autorisation de signature du marché pour la mission d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage – aménagement de la ZAC du Landret
- 12. Commande publique** : autorisation de signature du marché de travaux réseaux d'assainissement et cheminements piétons de la piscine
- 13. Personnel communal** : recrutement d'un agent contractuel sur le poste de responsable informatique
- 14. Culture/Scolaire** : résidence d'artistes – versement d'une subvention de 5 000 € -
- 15. Questions diverses**

# 1. **Finances** : adoption des comptes de gestion 2020 et des comptes administratifs 2020

## I. **ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020**

Le compte de gestion du receveur comprend **toutes les opérations constatées pendant l'exercice budgétaire passé.**

Il présente :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

# 1. **Finances** : adoption des comptes de gestion 2019 et des comptes administratifs 2020

## I. **ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2020**

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif

⇒ Les comptes de gestion sont conformes aux comptes administratifs.

### 👉 **Proposition :**

➤ Adoption des comptes de gestion 2020 pour chacun des budgets de la collectivité.

# 1. Finances : adoption des comptes de gestion 2020 et des comptes administratifs 2020

## I. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
3 420 337,50 €	3 541 092,81 €	2 425 772,95 €	3 339 863,21€
		<b>- 822 384,84 €</b>	
<b>+ 120 755,31 €</b>		<b>+ 914 090,26 €</b>	

Info

Résultat de clôture 2019 =

Résultat consolidé 2020 =

# 1. Finances : adoption des comptes de gestion 2020 et des comptes administratifs 2020

## I. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
104 537,56 €	1 309 392,05 €	267 688,26 €	64 833,24 €
<b>1 115 638,38 €</b>		<b>- 37 815,70 €</b>	
<b>+1 204 854,49 €</b>		<b>- 202 855,02 €</b>	

Info

Résultat de clôture 2019 =

Résultat consolidé 2020 =

 **Vote**



# 1. **Finances** : adoption des comptes de gestion 2020 et des comptes administratifs 2020

## II. **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**



Présentation  
du diaporama



Comptes Administratifs  
2020

**Commune de Plélan le Grand**

## 2- Finances : affectation des résultats des comptes administratifs 2020

L'instruction budgétaire et comptable prévoit **un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.**

Le **résultat de la section de fonctionnement** est affecté en priorité à la **couverture du besoin de financement** dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible **dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.**

## 2- Finances : affectation des résultats des comptes administratifs 2020

### BUDGET PRINCIPAL :

	2020	2021	
	Résultats de fonctionnement	Excédents de fonctionnement capitalisés (Invt 1068)	Excédent de fonctionnement reporté (Fonct 002)
PRINCIPAL	120 755,31 €	84 755,31 €	36 000,00 €

 **Vote**

## 2- Finances : affectation des résultats des comptes administratifs 2020

### BUDGET ASSAINISSEMENT

	2020	2021	
	Résultats de fonctionnement	Excédents de fonctionnement capitalisés (Invnt 1068)	Excédent de fonctionnement reporté (Fonct 002)
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1 204 854,49 €	202 855,02 €	1 001 999,47 €

 **Vote**

# 3- Vote des taux d'imposition 2021

## CONTEXTE:

### 1-Réforme de la Taxe d'Habitation :

- Compensation par l'Etat du montant de la taxe d'habitation sur les résidences principales (absence de progression en 2021)
- Perception du produit par les communes de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants - évolution possible du taux en 2023 -

# 3- Vote des taux d'imposition 2021

## 2-Taxe sur le Foncier Bâti - Nouveauté en 2021 ! - :

**Taxe sur le Foncier Bâti** : pour les communes, bénéficie du **transfert de la part départementale** de taxe foncière sur les propriétés bâties

En conséquence :

Taux de référence pour 2021 TFPB =

taux communal TFPB de 2020 : 15.86%

+

taux départemental TFPB : 19.9%

=

**Taux global TFPB : 35.76 %.**

# 3- Vote des taux d'imposition 2021

## Taux d'imposition actuels :

- Taxe d'Habitation (TH) : 15.45 %
- Taxe Foncière sur propriété Bâtie (TFB) : **35,76 %**
- Foncière sur propriété Non-Bâtie (TFNB) : 47.17 %

# 3- Vote des taux d'imposition 2021

## Proposition :

- ↳ Pour préserver l'épargne nette, nécessaire à la dynamique d'investissement,
- ↳ En raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (besoins en informatique etc...)

Il est proposé de **faire progresser le taux de la taxe foncière sur propriété bâtie d' 1 point.**

Cette progression générerait environ 20 000 € de recettes supplémentaires à partir de 2021



# 3- Vote des taux d'imposition 2021

Proposition :

↳ **Progression du taux de la part communale sur le foncier bâti et maintien du taux sur non bâti (taux sur la taxe d'habitation gelé)**

**Taxe sur le Foncier Bâti :**

Part communale (16,86%) + part départementale (19,9%) = **36,76%**

Le budget primitif tiendra compte de l'issue de ce vote.

↳ **Vote**

## 4. **Finances** : Reprise de provision pour risques et charges

### Historique :

- Décision du **Tribunal Administratif de Rennes** le 14 mai 2019 condamnant l'Etat et plusieurs sociétés à verser à la commune de Plélan-le-Grand la somme de 392 267.77 € en réparation des préjudices subis en raison du désordre affectant la rue Nationale. (décision du 14/05/2019).
- Délibération du **conseil municipal** du 6 février 2020 : **constitution d'une provision de 288 000 €** ; le risque consistant pour la collectivité au remboursement des sommes perçues en 2019 s'élevant à 276 836.86 € ainsi qu'à une éventuelle condamnation aux divers frais de justice.
- **Arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes** du 18 décembre 2020 rejetant la requête de la société ayant fait appel.

## 4. **Finances** : Reprise de provision pour risques et charges

☞ les délais de recours étant dépassés, il sera proposé une **reprise de la provision** se matérialisant par les opérations comptables suivantes :

### **Section de Fonctionnement :**

-> **Recettes** : compte 7875 « reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels » = 288 000 €

### **Section d'Investissement :**

-> **Dépenses** : compte 15112 « provisions pour litiges » = 288 000 €

# 5- Adoption des budgets 2021

## - *Nouveauté en 2021 !* - :

Articles 92 et 93 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités des élus doit être présenté préalablement à l'examen du budget: montant bruts de l'année précédente.

Montants bruts d'indemnités perçus en 2020:

Maire - Mme Murielle DOUTE-BOUTON

Structure	Fonction	Montant brut annuel	Autres	Montant	Total
Mairie de Plélan le Grand	Maire	18 984,87 €			18 984,87 €
Communauté de communes de Brocéliande	Vice-présidente	8 156,00 €			8 156,00 €
Pays de Brocéliande	Vice-présidente	1 515,79 €			1 515,79 €
Syndicat mixte eau de la Forêt de Paimpont	Vice-présidente	1 380,67 €	Remboursements de frais de déplacement	20,75 €	1 401,42 €
CDG 35	Vice-présidente	1 143,48 €			1 143,48 €
SDE 35	Vice-présidente	2 327,39 €			2 327,39 €
Total		33 508,20 €		20,75 €	33 528,95 €

# 5- Adoption des budgets 2021

## Montants bruts d'indemnités perçus en 2020:

### Adjoint(e)s

Nom Prénom	Montant brut annuel
Mme BOEL SOPHIE	7 321,75 €
M. FERRIERES ERIC	10 610,50 €
M. LE RHUN Sebastien	6 256,09 €
Mme MARTY AUDE	10 610,50 €
M. PERRICHOT STEVEN	7 321,75 €
M. PICAULT Jean-Ghislain	6 256,09 €
Mme ROLLAND BENEDICTE	13 619,94 €
Mme ROUZEL ARLETTE	10 610,50 €
Total	72 607,12 €

### Conseillers municipaux et délégués

Nom Prénom	Montant brut annuel	Autres	Montant	Total
M. BLAIRON CEDRIC	6 034,45 €	Remboursements de frais de déplacement	172,00 €	6 206,45 €
Mme RENAULT PAULETTE	1 643,01 €			
M. RENOUARD Aurélien	1 643,01 €			
Total	9 320,47 €		172,00 €	6 206,45 €

in le Grand  
Porte de Brocéliande

# 5- Adoption des budgets 2021



Présentation  
du diaporama



Budgets Primitifs  
2021

Commune de Plélan le Grand



# 6. Finances : fixation des tarifs communaux 2021

Il est proposé au conseil municipal le **maintien des tarifs communaux pour l'année 2021** ; la seule progression concernera l'électricité pour le marché.

TARIFS COMMUNAUX - MARCHÉ -	Tarifs 2020	Proposition Tarifs 2021
<b>DROIT DE PLACE MARCHES ET FOIRES</b>	applicable au 01/10	applicable au 01/10
Payable d'avance / trimestre - le ml	1,25 €	1,25 €
Payable à la journée - le ml	2,00 €	2,00 €
Véhicules poids lourds à la journée	50,00 €	50,00 €
Electricité (usage lourd : four,,,) - Payable d'avance / trim.	31,60 €	<b>+ 2,5%</b> 32,40 €
Electricité (usage lourd : four,,,) - Payable à la journée	3,80 €	3,90 €
Electricité (usage léger : éclairage,,,) - Payable d'avance / trim.	21,10 €	<b>+ 1,5%</b> 21,40 €
Electricité (usage léger : éclairage,,,) - Payable à la journée	2,75 €	2,80 €

 **Vote**

Conseil municipal

  
Plélan le Grand  
Porte de Brocéliande

# 6. Finances : fixation des tarifs communaux 2021

## SERVICE PERISCOLAIRE

		Repas			Garderie Forfait Mensuel			Garderie	Forfait TAM Mensuel		
		Maternelle	Elémentaire	Collège	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Ponctuelle	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Tarif A	QF >1 500€	4,16 €	4,36 €	5,07 €	12,10 €	17,20 €	22,24 €	2,00 €	6,05 €	8,10 €	10,10 €
Tarif B	QF 800€>1 500€	4,10 €	4,30 €	5,00 €	10,10 €	15,15 €	20,20 €	1,50 €	5,05 €	7,10 €	8,10 €
Tarif C	QF 600>800	3,98 €	4,18 €	4,84 €	8,10 €	13,15 €	18,20 €	1,00 €	4,05 €	6,05 €	7,10 €
Tarif D	QF450>600	3,51 €	3,84 €	4,42 €	5,55 €	8,35 €	11,10 €	0,80 €	3,00 €	5,05 €	6,05 €
Tarif E	QF<450	3,31 €	3,46 €	3,92 €	4,00 €	6,00 €	8,00 €	0,60 €	2,50 €	4,00 €	5,00 €
Inscription Tardive		5,55 €			5,05€ en cas de retard récurrent						

Les tarifs B, C, D et E sont réservés aux habitants de Plélan-le-Grand

QF : quotient familial CAF ou MSA

Tarifcation repas adultes

Enseignants et personnel communal : 6,35 €

Personnel de collectivités locales extérieures : 8,00 €

 **Vote**

Conseil municipal

 **Plélan le Grand**  
Porte de Brocéliande



# 6. Finances : fixation des tarifs communaux 2021

## MEDIATHEQUE

<p><b>Tarifs bibliothèque par an :</b></p> <p><b>Pour le responsable de Famille, du foyer :</b> Prêt de 10 imprimés et 3 prêts multimédia</p> <p>Les autres personnes rattachées au responsable : 10 imprimés par personne.</p> <p>Habitant sur une des communes de la C.C. de Brocéliande</p> <p>Extérieur C.C. de Brocéliande</p>	<p>10 €</p> <p>15 €</p>
<p><b>Tarifs CYBERBASE</b></p> <p>Par famille plélanaise et membre du réseau intercommunal (jusqu'à 5 personnes) et pour l'année.</p>	<p>10 €</p>
<p>Pour les autres communes (jusqu'à 5 personnes) et pour l'année</p>	<p>15 €</p>
<p>Tarif à la demi-heure pour tout public (utilisation ponctuelle)</p>	<p>1.50 €</p>
<p><b>Stage informatique</b> Module de formation informatique</p>	<p>10 € le module</p>
<p><b>Impressions</b></p> <p>A4 NB A3 NB A4 couleur</p>	<p>0.30€ 0.50 € 0.60 €</p>

# 6. Finances : fixation des tarifs communaux 2021



**Tarifs communaux**

**Locations de salles –  
piscine – cimetière  
etc.....**

 **Vote**

Conseil municipal

  
Plélan le Grand  
Porte de Brocéliande

## 7. Subventions : Vote des subventions aux associations année 2021



L'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021 a été discutée en comité consultatif.

3 catégories :

- ➔ activités « solidarité », « sécurité, santé »
- ➔ activités « petite enfance, enfance, jeunesse et sorties scolaires »
- ➔ activités « sport, loisirs, culture... »

# 7. Subventions :

## Vote des subventions aux associations année 2021

Activités  
« solidarité »,  
« sécurité, santé »



A word cloud graphic containing various terms related to social solidarity and volunteerism. The most prominent words are 'Solidarité', 'Bénévolat', 'Association', and 'Aide'. Other visible words include 'Partage', 'Bénévoles', 'Manifestations', 'Projets', 'Amitié', 'Découverte', 'Sport', 'Relation', 'Ensemble', 'Echange', 'Patrimoine', 'Créativité', and 'Amour'.

SOLIDARITE – SECURITE – SANTE	2021
Banque Alimentaire	70,00 €
SOS Amitiés	50,00 €
RESTOS du cœur	200,00 €
FNATH (féd nat acc trav hand)	50,00 €
Secours Populaire	50,00 €
SOLIDARITE PAYSANS	100,00 €
Alcool ASSISTANCE Talensac (croix d'or)	30,00 €
France ADOT	20,00 €
AFM TELETHON	50,00 €
Prévention Routière	50,00 €
Handicap service 35	20,00 €
Rêves de CLOWNS	50,00 €
Asso Laryngextomisés, mutilés de la voix	30,00 €
Asso Grand Champ EHPAD Maxent (adhésion)	60,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>830,00 €</b>

# 7. Subventions : Vote des subventions aux associations année 2021



 DISPOSITIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DES SORTIES SCOLAIRES DU PRIMAIRE (délibération du 30 mars 2017)

## Critères retenus pour les écoles primaires :

1. Sont pris en compte les enfants de Plélan-le-Grand

2. Type de sortie :

- avec nuitée = 25€/enfant,
- sans nuitée = 5€/enfant

Calcul effectué : nombre d'enfants de Plélan X n€ selon sortie

Aide accordée pour une sortie à la journée dans le cadre d'un festival ou d'une opportunité culturelle ou sportive : **2€/an/enfant Plélanais**



# 7. Subventions :

## Vote des subventions aux associations année 2021

### PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS 2021 AUX ORGANISMES PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE ET AUX ECOLES AU TITRE DES SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES (année scolaire 2020-2021)

NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ETABLISSEMENT	subvention ordinaire	subvention exceptionnelle
<b>VOYAGES ET SORTIES SCOLAIRES</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Ecole maternelle publique "Les Mains Vertes"</b>		
Enfants concernés par les sorties sans nuitée	1 570,00 €	
<b>Ecole élémentaire publique "La Pierre Pourrée"</b>		
Enfants concernés par les sorties sans nuitée	1 030,00 €	
OCCE abonnements	300,00 €	
<b>Ecole maternelle et élémentaire privée "Notre Dame"</b>		
Enfants concernés par les sorties sans nuitée	2 200,00 €	
Adhésion UGSEL	150,00 €	
<b>Collège privé "L'Hermine"</b>		
forfait 20 €/collégien	3 000,00 €	
Adhésion UGSEL	250,00 €	
Hermine orchestra		500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>

**NB : ne sont pas inscrites dans ce tableau les contributions aux établissements scolaires accueillant des enfants en CLIS ou en charge du RASED**

Solidarité Ensemble  
 Bénévolat Patrimoine Echange Partage  
 Bénévoles Amitié Découverte  
 Manifestations Sport Aide Relation  
 Associations Projets

# 7. Subventions : Vote des subventions aux associations année 2020 activités « sport, loisirs, culture... »



ASSOCIATIONS	SPECIFICITES DE LA DEMANDE	subvention ordinaire
ACCA	Aide au fonctionnement	600,00 €
ACPG (VEUVES ET ANCIENS COMBATTANTS)	Aide au fonctionnement	150,00 €
ALLOCATION VETERANCE SAPEURS POMPIERS	Allocations vétérançe	3 900,00 €
ASSOCIATION THELANDAISE	Aide au fonctionnement	500,00 €
AZYLIS	Aide au fonctionnement	750,00 €
BROCELIANDE VOLLEY	Achat de matériel	950,00 €
CLUB DE CARTONNAGE	Aide au fonctionnement	120,00 €
CLUB NATURE TETARDS	Nouvelle association	150,00 €
COLLECTIF DES ARTISTES A L'OUEST	Nouvelle association	150,00 €
EAPB ATHLETISME	Aide au fonctionnement	450,00 €
FANFARE PLELANNAISE	Aide au fonctionnement	750,00 €
FOOTBALL CLUB PLELAN/MAXENT	Aide au fonctionnement	1 350,00 €
HBA	Aide au fonctionnement	450,00 €
HISPAMEBRO	Mise aux normes de l'atelier	900,00 €
INTERCLUB DU VELODROME	Aide au fonctionnement	650,00 €
JP2D	Aide au fonctionnement	900,00 €
LA PLUME DE BROCELIANDE	Nouvelle association	500,00 €
LES DANSOUS DU GUE	20 ans de l'association	750,00 €
LES MOTARDS ARTHURIENS	Aide au fonctionnement	900,00 €
R'MINE VERTE	Aide au fonctionnement + participation manifestation	650,00 €
TENNIS CLUB PLELAN/TREFFENDEL	Aide au fonctionnement	850,00 €
UNC	Achat de matériel	150,00 €
VELO CLUB PLELANNAIS	Aide au fonctionnement	1 350,00 €
YUKIKAN DE BROCELIANDE	Aide au fonctionnement	1 350,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>19 220,00€</b>

 **Vote**

  
Plélan le Grand  
Porte de Brocéliande

## 8. Finances : demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

### DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

- Travaux de réparation de la digue des Forges – Programme 2021:

-> Aide correspondant à **25%** de la dépense estimée à **101 500.00 € HT**  
soit **25 375 €** au titre des équipements publics et aménagements spécifiques -  
sécurisation de barrage -



## 8. Finances : demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL –

### DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Maîtrise d'œuvre	16 500.00 €	Aides publiques	81 200,00 €	80%
Architecte Ylex	12 100.00 €			
Bureau d'études ISL	4 400.00 €	DETR (ETAT)	25 375.00 €	25%
		DSIL (ETAT)	55 825.00 €	55%
Travaux	85 000.00 €			
	85 000.00 €			
		Autofinancement *	20 300 €	20%
<b>TOTAL € HT</b>	<b>101 500.00 €</b>	<b>TOTAL € HT</b>	<b>101 500.00 €</b>	

\* Conformément à la convention tripartite signée entre la commune de Plélan-le-Grand, la commune de Paimpont et le propriétaire du site des Forges, l'autofinancement se répartira à proportion de 37.5% pour chacune des deux communes et 25% pour le propriétaire du site.

## 8. Finances : demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

### DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. (suite)

- Travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Fief/RD59-

-> Aide correspondant à **30%** de la dépense estimée à **17 446.45 € HT**  
soit **5 233 €** au titre des équipements de sécurité – travaux d'aménagement aux entrées de bourg -

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux	17 446.45 €	Aides publiques	9 594.61 € €	55 %
Perotin Travaux Publics	17 446.45 €	DETR (ETAT)	5 233.00 €	30 %
		Amendes de police	4 361.61 €	25 %
		Autofinancement	7 851.84 €	45 %
<b>TOTAL € HT</b>	<b>17 446.45 €</b>	<b>TOTAL € HT</b>	<b>17 446.45 €</b>	

## 8. Finances : demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL

### DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. (suite)

#### Proposition :

- Solliciter ces subventions pour les projets susvisés de 25 375 € et 5 233 €.

#### Vote

## 8. Finances : demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL – Plan de relance -

### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.S.I.L.

#### Plan de relance

La **Dotation de Soutien à l'Investissement Local** est une aide de l'Etat mise en œuvre en 2016 destinée à soutenir les projets portés par les communes et leurs groupements. Les projet de loi de finances successifs ont reconduit ce dispositif, qui est désormais pérennisé.

#### Travaux de réparation de la digue des Forges – Programme 2021 –

-> Aide correspondant à **55%** de la dépense estimée à **101 500.00 € HT** soit **55 825 €** pour l'opération de réparation de la Digue des Forges – programme 2021 dans le cadre des projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel.



#### Proposition :

- Solliciter une subvention pour le projet susvisé de **55 825 €**

## 9. Finances : demandes de subventions au titre de la DSIL - Plan de relance - *Rénovation thermique* -

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, la Loi de Finances 2021 prévoit une nouvelle enveloppe de 950 millions d'euros de dotation pour la **rénovation énergétique des bâtiments des collectivités**.

- Opération d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de Maison de l'Enfance et des Services - 2<sup>ème</sup> tranche

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Maîtrise d'œuvre	3 000.00 €	Aides publiques	26 000,00 €	79 %
Fourniture et pose	30 000.00 €	DSIL (ETAT)	20 000.00 €	61 %
		Région	3 000.00 €	9 %
		Ademe	3 000.00 €	9 %
		Autofinancement	7 000.00 €	21 %
<b>TOTAL</b>	<b>33 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 000.00 €</b>	

## 9. Finances : demandes de subventions au titre de la DSIL - Plan de relance - *Rénovation thermique* -

- Opération de construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Maitrise d'œuvre	24 902 €	Aides publiques	349 459 €	77 %
Frais d'études divers	9 696 €	Plan Bois Energie	73 800 €	16 %
Travaux	416 720 €	Europe FEDER	50 000 €	11 %
		DSIL (ETAT)	225 659 €	50 %
		Autofinancement	101 859 €	23 %
<b>TOTAL</b>	<b>451 318 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>451 318 €</b>	

## 9. Finances : demandes de subventions au titre de la DSIL - Plan de relance - *Rénovation thermique* -

- Opération de remplacement des menuiseries extérieures sur un bâtiment communal utilisé par « la Fanfare Plélanaise » -

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Travaux menuiseries extérieures	13 010.00 €	Aides publiques	7 806.00 €	60 %
		DSIL (ETAT)	7 806.00€	60 %
		Autofinancement	5 204.00 €	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>13 010.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 010.00€</b>	

## 9. Finances : demandes de subventions au titre de la DSIL - Plan de relance - *Rénovation thermique* -

### Proposition :

- Solliciter ces subventions au titre de la DSIL -Plan de relance- rénovation thermique :

- pour l'opération de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de Maison de l'Enfance et des Services - 2ème tranche de 20 000 €

- pour l'opération de construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur de 225 659 €

- pour l'opération de remplacement des menuiseries extérieures sur un bâtiment communal utilisé par « la Fanfare Plélanaise » - de 7 806,00 €

 **Vote**



# 10. Finances : demandes de subventions pour le projet de chaufferie bois avec réseau de chaleur

Délibération du conseil municipal du 13 janvier 2021, validation du principe de mise en œuvre du projet de réseau de chaleur destiné à desservir la mairie, le Trésor public, l'ADMR-poste et les 10 logements sociaux de Néotoa en projet rue du centre social.

Le bureau d'études Graine d'Habitat travaille actuellement sur l'avant-projet.

## Proposition :

- Solliciter une subvention de **4 800 €** relative à l'étude de faisabilité dans le cadre du programme **Leader** (80% de 6 000 €),
- Solliciter une subvention de **50 000 €** pour la construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur dans le cadre du FEDER ; Le comité unique de programmation de la région Bretagne du 9 décembre dernier a donné un avis favorable pour subventionner ce projet de réseau de chaleur au titre du FEDER à hauteur de 50 000 €,
- Solliciter une subvention dans le cadre du Plan Bois énergie Bretagne de **73 800 €**.

 **Vote**

# 11. **Commande publique** : Autorisation de signature du marché mission d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage - aménagement de la ZAC du Landret -

**Délibération du 16 septembre 2020**, le conseil municipal autorisait le lancement d'une consultation relative aux études d'aménagement du secteur du Landret

Ce secteur du Landret fait partie intégrante de l'étude « ça Bouge dans le Bourg ».

La municipalité souhaite un aménagement cohérent de ce secteur, le développement d'une zone d'habitat et la préservation de l'espace naturel dans le prolongement de la Maison de l'Enfance et des Services.

Le marché comportait :

- **une tranche ferme** : les études préalables doivent permettre au maître d'ouvrage de prendre ou de confirmer la décision de réaliser le projet, d'en arrêter définitivement le périmètre et le programme et d'en déterminer le bilan économique et financier.

# 11. **Commande publique** : Autorisation de signature du marché mission d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage - aménagement de la ZAC du Landret -

## - des tranches optionnelles :

- *Tranche optionnelle A : élaboration du dossier de création de ZAC,*
- *Tranche optionnelle B : dossier de Déclaration d'Utilité Publique*
- *Tranche optionnelle C : mise en conformité des documents d'urbanisme*
- *Tranche optionnelle D : étude de programmation définitive*
- *Tranche optionnelle E : élaboration du dossier de réalisation de ZAC.*
- *Tranche optionnelle F : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour établir le contrat de maîtrise d'œuvre ou de concession.*
- *Tranche optionnelle I : définition d'un projet architectural pour les 6 lots rue Simone Veil (phasage court terme).*
- *Tranche optionnelle J : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase opérationnelle en régie.*
- *Tranche optionnelle K : mission assistance à maîtrise d'ouvrage en concession.*

## 11. **Commande publique** : Autorisation de signature du marché mission d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage - aménagement de la ZAC du Landret -

Le dossier a été mis ligne sur la plateforme Emegalis, une annonce est parue sur Ouest-France Ile-et-Vilaine ; la date de remise des offres a été fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Une audition des trois candidats mieux-disants a été organisée **puis une commission MAPA s'est réunie le 15 février dernier** : elle propose de retenir l'offre du bureau d'études SITADIN mieux-disante, pour un montant HT de 143 550 € HT (tranche ferme de 27 850 €).

### **Proposition :**

- Autoriser Madame le Maire à signer le marché et toute pièce correspondante avec **le bureau d'études SITADIN pour un montant H.T.de 143 550.00 €.**

 **Vote**

Conseil municipal

  
Plélan le Grand  
Porte de Brocéliande

## 12. **Commande publique** : Autorisation de signature du marché de travaux réseaux d'assainissement et cheminements piétons de la piscine

Les travaux consistent à **réaliser une mise en séparatif et à créer un réseau d'assainissement d'eaux usées.**

Le réseau existant sera maintenu en réseau d'eaux pluviales.

D'autres interventions consisteront en la réfection des cheminements, de l'engazonnement, de pose bordures et dépose de pavés.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à la société Océam.

Le dossier de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été mis ligne sur la plateforme Emegalis et la date de remise des offres a été fixée au 15 février 2021.

Une commission MAPA s'est tenue le 22 mars ; elle propose de retenir l'offre de la société Pompéi mieux-disante, pour un montant HT de 43 801 € HT.

### **Proposition :**

- Autoriser Madame le Maire à signer le marché et toute pièce correspondante avec la **société Pompéi, pour un montant de 43 801.00 € HT.**

 **Vote**

Conseil municipal

  
Plélan le Grand  
Porte de Brocéliande

# 13. Personnel communal : recrutement d'un agent contractuel sur le poste de responsable informatique

Par délibération du 16 décembre 2020, le conseil municipal adoptait diverses dispositions relatives aux recrutements d'agents contractuels pour les accroissements temporaires d'activités concernant le service support.

**Un agent a été recruté sur le poste de Responsable Informatique et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars 2021** ; il s'avère que la délibération prise le 16 décembre pour un poste temporaire ne peut s'appliquer dans le cas présent.

Compte tenu des compétences attendues et des profils de poste en adéquation aux besoins de la collectivité, il sera proposé l'emploi d'un agent de catégorie B.

## Proposition :

-> Créer l'emploi suivant :

- **responsable du service informatique ; grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe**

-> Fixer la **rémunération** selon l'indice brut 564 et l'indice majoré 478.

## Vote

## **14. Culture/Scolaire:** résidence d'artistes dans les écoles et versement d'une subvention de 5 000 €

Par **délibération du 6 mai 2020**, Le conseil municipal, autorisait Madame le Maire à signer le contrat local d'éducation artistique et culturelle sur notre commune ,

encadrant la résidence d'artistes dans les écoles avec:

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- la Direction académique des Services de l'Education Nationale
- la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique d'Ille-et-Vilaine.

## **14. Culture/Scolaire:** résidence d'artistes dans les écoles et versement d'une subvention de 5 000 €

Ce contrat est **établi pour ces 3 années scolaires** et vise à :

- mettre en œuvre une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle permettant aux enfants et jeunes du territoire d'avoir **accès à l'art et à la culture** ;
- inscrire l'éducation artistique et culturelle comme une **composante à part entière du projet culturel de territoire** ;
- faciliter cette politique par une **démarche concertée** entre les différents acteurs publics ;
- contribuer à l'aménagement culturel du territoire par la **mise en réseau des structures culturelles locales**.

**Les partenaires s'engagent à soutenir une résidence d'artiste en milieu scolaire par année scolaire, durant trois ans.**

La résidence d'artiste en milieu scolaire est **portée par une structure culturelle** choisie par les membres du comité de pilotage.

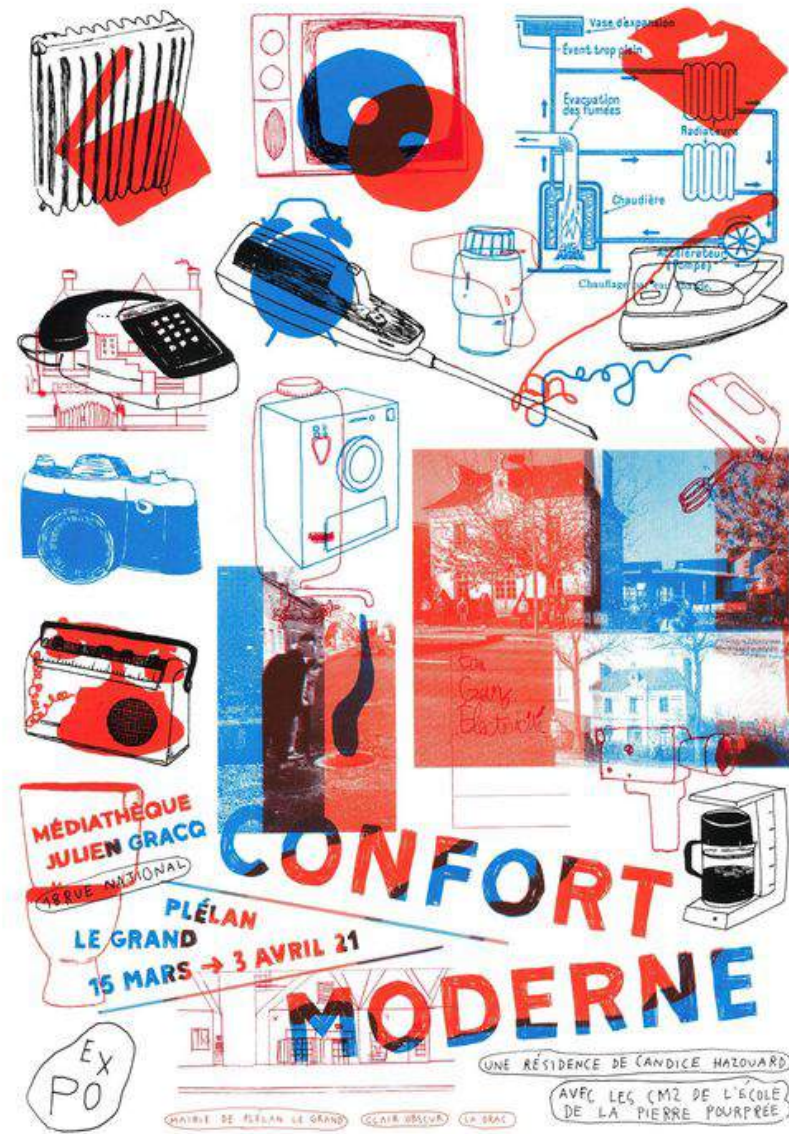


# 14. Culture/Scolaire: résidence d'artistes dans les écoles et versement d'une subvention de 5 000 €

Pour la 1<sup>ère</sup> édition, en 2019/2020, la structure culturelle choisie est l'association Clair-obscur.

Le projet est construit avec l'école élémentaire publique La Pierre Pourprée. L'artiste associée, retenue par Clair-obscur, est Candice Hazouard, artiste photographe et réalisatrice vidéo.

La production des élèves issues de cette résidence d'artiste est exposée à la médiathèque depuis le 15 mars et a pour thème « le confort moderne ».



## **14. Culture/Scolaire:** résidence d'artistes dans les écoles et versement d'une subvention de 5 000 €

Pour la 2<sup>nd</sup>e édition, le projet sera construit avec l'école privée Notre-Dame et s'intéressera à l'histoire de la photographie et du cinéma à Plélan Le Grand. L'objectif serait de créer une restitution sous forme d'exposition et la réalisation de courts films écrits et filmés avec les enfants, en lien avec la recherche artistique et documentaire.

**La Commune de Plélan-le-Grand et la Direction Régionale des Affaires Culturelles participeront chacune à hauteur de 5 000 €/an.**

Le conseil municipal, dans sa séance du 3 octobre 2019, décidait du versement d'une **subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'Office Central de Coopération à l'Ecole.**

Pour la 2<sup>ème</sup> année, la participation communale se matérialisera par le versement d'une subvention à l'OGEC, qui règlera ensuite directement l'association Clair-obscur.



### **Proposition :**

- Autoriser le versement d'une aide de 5 000 € à l'OGEC



**Vote**

# 15. Questions diverses

Elections départementales et régionales  
les 13 et 20 juin 2021



Constitution d'un groupe de travail /  
commission adhoc « communication »



# Prochain Conseil Municipal

Bonne soirée!

le mercredi 21 avril  
2021 à 20h30